

Formulaire et règlements

Salon d'automne Lumière en 150 variations

Exposition concours 2019

La lumière, d'une pureté éclatante, nous guide et nous dresse la voie à suivre. Sa chaleur réconfortante nous enrobe. Ses rayons énergisants permettent d'en admirer les reflets brillants sur l'eau alors que les vagues, mouvantes, en changeant constamment le dessin. La lumière d'or est source de vie, permet la croissance et l'éveil de la nature.

La lumière est inéluctablement liée à ses revers d'ombre. Elle ne peut en être dissociée, tels les deux côtés d'une médaille scintillante. Lesdits revers peuvent assombrir la pensée et la vie. Ils nous permettent toujours de garder à l'esprit l'impermanence et l'intangibilité de la lumière qui peut s'éteindre à tous moments.

Puis, de cette absence, jaillira un nouveau faisceau. Telle l'éclaire d'un génie dont la connaissance permet une renaissance. Ainsi, la lumière nous permettra de contempler et d'apprécier toutes les beautés qui sont en nous et autour de nous.

Prix à gagner

Des prix totalisant 3 650 \$ seront remis aux artistes.

2 Prix d'excellence de 700 \$ • 2 Prix de distinction de 550 \$

2 Mentions d'honneur de 225 \$ • 1 Prix du grand public de 500 \$ • 1 Prix du jeune public de 200 \$

Qu'est-ce qu'un Salon?

L'exposition-concours du Musée connue comme le Salon d'automne, 150 variations sur un thème, tient son appellation, qui fait référence aux expositions de groupe popularisées aux 18^e et 19^e siècles en France, d'une des particularités de ces Salons qui tenait dans l'accrochage « à touche-touche » des œuvres. On y disposait les œuvres dans des rangées tout en hauteur, serrées les unes sur les autres, créant un effet saisissant de tapisserie.

Le Salon d'automne du Musée s'inspire de ce principe d'accrochage, tout en maintenant un souci constant de mise en valeur de chacune des œuvres. Cette mise en espace permet un nouveau regard sur les œuvres en alliant une approche esthétique du passé à une perspective contemporaine.

Dates à retenir

Date limite d'inscription

Dès l'atteinte des 150 inscriptions

Date d'exposition

Du samedi 12 octobre
au dimanche 24 novembre

Dépôt des œuvres

Vendredi 6 septembre de 10 h à 17 h
Samedi 7 septembre de 13 h à 17 h

Vernissage de l'exposition et remise des prix du jury

Samedi 12 octobre à 14 h

Clôture de l'exposition et remise des prix du public

Dimanche 24 novembre à 16 h

Reprise des œuvres

Dimanche 24 novembre de 16 h à 17 h
Lundi 25 novembre de 10 h à 17 h

PRIVILÈGE EXCLUSIF!

**Votre inscription inclus une adhésion comme
membre-artiste du Musée des beaux-arts
de Mont-Saint-Hilaire.**

Droits d'auteur

L'artiste accorde au Musée une licence non-exclusive lui permettant de reproduire et d'exposer publiquement son œuvre dans le cadre du *Salon d'automne, Lumière en 150 variations*. Plus particulièrement, il (elle) autorise le Musée à reproduire l'œuvre dans le catalogue d'exposition et, s'il y a lieu, dans le programme souvenir qui sera publié l'année suivante. Le Musée sera aussi autorisé à reproduire et à diffuser l'œuvre sur son site Internet en relation avec cet événement, pour une durée d'un (1) an. Dans tous les cas, le Musée s'engage à inscrire le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre à proximité de chaque reproduction.

Note : Les artistes qui sont représentés par une société de gestion collective de droit d'auteur doivent le déclarer immédiatement au Musée à défaut de quoi la présente clause trouvera application entre les parties et sera opposable à tout tiers, cessionnaire du droit ou autre.

Critères de sélection du jury

Respect du thème et de tous les règlements, technique, originalité, création, appréciation personnelle. Les décisions du jury sont irrévocables.

Règlements

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Présenter une seule œuvre originale et récente (i.e. une création exclusive à l'artiste).
- L'œuvre, en deux dimensions seulement, doit respecter les dimensions maximum suivantes :
Hauteur : 48 pouces (122 cm) incluant l'encadrement
Largeur : 28 pouces (71 cm) incluant l'encadrement
- L'œuvre doit être sèche ou fixée.
- L'œuvre doit être prête à accrocher : suspension fil de fer et œillets (pas de clips).
- La signature doit être masquée pour préserver l'anonymat (la cache sera retirée après le passage du jury).
- Techniques et médiums acceptés : collage, dessin, estampe, huile, acrylique, aquarelle, gouache, pastel, encre et techniques mixtes.
- Ne sont pas éligibles : toute œuvre nécessitant une installation spéciale, les œuvres composées d'éléments multiples (ex. : diptyque, triptyque, etc.) ainsi que les œuvres de métiers d'art, la sculpture, le bas-relief et la photographie.
- Déposer l'œuvre au Musée et la reprendre aux dates ci-dessous mentionnées.

Dépôt de l'œuvre

Vous devez déposer votre œuvre le vendredi 6 septembre entre 10 h et 17 h ou le samedi 7 septembre entre 13 h et 17 h. Vous ne pourrez la récupérer avant le dimanche 24 novembre à 16 h.

Reprise de l'œuvre

Le dimanche 24 novembre entre 16 h et 17 h ou le lundi 25 novembre entre 10 h et 17 h sur présentation du reçu de dépôt. Si nécessaire, vous pouvez déléguer une personne dûment identifiée et en possession du reçu de dépôt. Si vous ne pouvez récupérer votre œuvre à ces dates vous devrez le faire sur rendez-vous avant le 7 décembre et assumer des frais d'administration de 15 \$. Après cette date, le Musée ne sera plus responsable de l'œuvre et pourra en disposer à sa discrétion.

Aucune présélection des œuvres n'est effectuée, par contre les œuvres qui ne respecteront pas les règlements ci-dessus seront refusées. Le Musée se réserve le droit de refuser une œuvre si celle-ci est jugée inconvenante.

Catalogue d'exposition

Vous pouvez faire paraître gratuitement votre œuvre dans le catalogue de l'exposition. Pour ce faire, vous devez nous fournir une photographie numérique en format jpeg d'une résolution minimale de 300 dpi. Faites-la parvenir par courriel à l'adresse suivante : expositon@mbamsh.com avant le 7 septembre ou sur cédérom ou clé USB remis en même temps que votre œuvre. Indiquez le titre de l'œuvre et votre nom sur chaque document.

Pour vous assurer d'obtenir un catalogue, vous devez le réserver immédiatement ou au plus tard le 27 septembre et acquitter le paiement de 25 \$. (Après cette date, si une réédition est nécessaire, le prix peut être plus élevé.)

Vente des œuvres

Si désiré, nous pouvons afficher le prix de vente de votre œuvre dans le catalogue. Tout acheteur intéressé pourra communiquer directement avec vous, aucun pourcentage ne sera retenu par le Musée.

Pour participer, veuillez nous envoyer le formulaire d'inscription ci-joint.

Salon d'automne

Formulaire d'inscription

Lumière

en 150 variations

Numéro d'inscription à l'usage du Musée

Nom : _____

Nom d'artiste si différent : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. maison : _____ Tél. autre : _____

Courriel : _____

- Je reconnais avoir lu les règlements et je m'engage à les respecter. Je dégage les organisateurs ainsi que le Musée de toute responsabilité quant à tout dommage ou perte pouvant survenir.
- Je désire m'inscrire au Salon d'automne 2019 du Musée au montant de 65 \$.
- Je désire me procurer un catalogue d'exposition au montant de 25 \$.

Vous trouverez ci-joint mon paiement de _____ fait à l'ordre du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.

Signature de l'artiste _____ Date _____

À joindre au moment de l'inscription

- Le formulaire dûment rempli, daté et signé
- Un chèque à l'ordre du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire ou paiement par carte de crédit accepté par téléphone.
- Une enveloppe de retour pré-adressée et pré-affranchie (pour l'expédition de votre reçu d'inscription)

Veuillez faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

Musée des beaux-arts | exposition
de Mont-Saint-Hilaire | concours

150, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire (Qc) J3H 5Z5
450 536-3033

mbamsh.com reception@mbamsh.com

PRIVILÈGE EXCLUSIF!

Votre inscription inclut une adhésion comme membre-artiste du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, valide à compter de la date du dépôt de l'œuvre jusqu'au 7 septembre 2020. Votre carte vous sera remise lors du dépôt de votre œuvre. Les frais d'inscription de 65 \$ ne sont remboursables en aucun cas.